



► Repère: Certifications environnementales et Agriculture Biologique pour le vignoble du Val de Loire, sur le périmètre des AOP et IGP du ressort d'InterLoire (Nantais, Anjou-Saumur, Touraine, Haut Poitou, IGP Val de Loire, hors BIVC), récolte 2020.

Pour la récolte 2020, 47% des domaines viticoles et 51% des surfaces de notre vignoble sont engagés en certifications environnementales ou agriculture biologique

Certification environnementale des exploitations, qu'est-ce que c'est ?

La certification environnementale est une démarche construite autour de 4 thématiques environnementales : la protection de la biodiversité ; la stratégie phytosanitaire ; la gestion de la fertilisation ; la gestion de la ressource en eau.

La certification environnementale comporte 3 niveaux, avec les niveaux 2 et 3 qui font l'objet d'une certification de toute l'exploitation par un organisme certificateur agréé par le ministère :

- 2^{ème} niveau : il certifie le respect par l'agriculteur d'un cahier des charges comportant des obligations de moyens permettant de raisonner les apports d'intrants et de limiter les fuites dans le milieu.
- 3^{ème} niveau : il s'appuie sur des obligations de résultats mesurées par des indicateurs de performances environnementale.

Seul le 3^{ème} niveau a le droit d'utiliser la dénomination Haute Valeur Environnementale, c'est la certification HVE.

Les démarches ayant reçu du ministère une reconnaissance au niveau 2 de la certification environnementale ne sont pas autorisées à utiliser la mention HVE. On parle de **certification environnementale reconnue de niveau 2**. Pour être reconnue au niveau 2 de la certification environnementale, une demande de reconnaissance doit être faite auprès du ministère qui aboutit à la publication d'un arrêté ministériel.

Pour information, l'agriculture raisonnée est un dispositif qui n'existe plus. Il a été remplacé par le dispositif de certification environnementale.

Pour aller plus loin : <http://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-demploi-pour-les-exploitations>

En Val de Loire, les exploitations engagées dans une certification environnementale regroupent les exploitations viticoles certifiées HVE ou Terras Vitis ou AgriConfiance

Les exploitations engagées dans une certification environnementale regroupent :

- Les exploitations ayant obtenu la certification **HVE**.
Liste des exploitations ayant obtenu la certification HVE : <http://agriculture.gouv.fr/la-haute-valeur-environnementale-une-reconnaissance-officielle-de-la-performance-environnementale>
- Les démarches ayant reçu la reconnaissance au niveau 2 de la certification environnementale. En Val de Loire, il s'agit de **Terra Vitis Loire** et **AgriConfiance** (NFV01-007) de la Cave Robert&Marcel et de Loire Propriétés : <https://agriculture.gouv.fr/niveau-2-de-la-certification-environnementale-chiffres-cles-et-liste-des-demarches-reconnues>



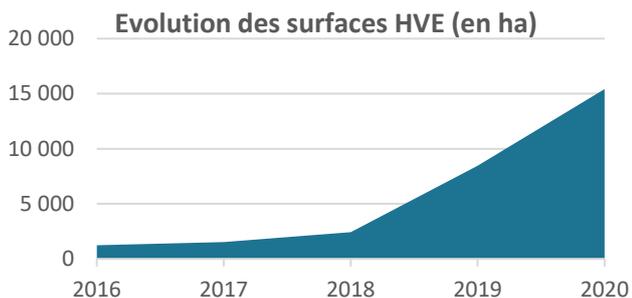
Etat des lieux 2020

Les certifications environnementales

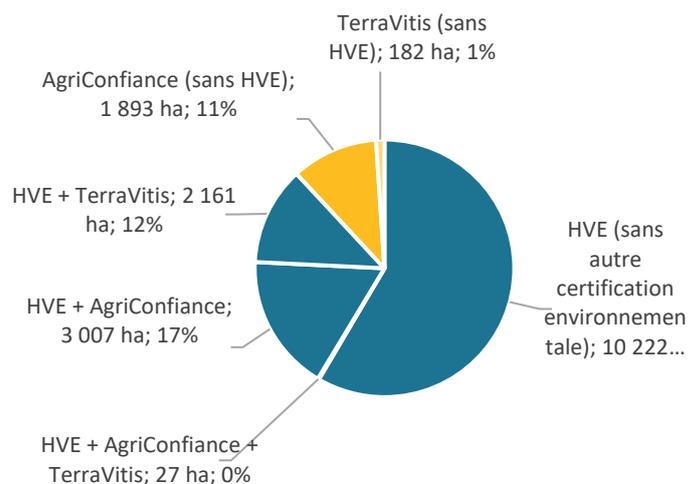
Pour la récolte 2020, 735 exploitations (**25% des exploitations**) sont engagées dans une certification environnementale pour une surface de 17 493 ha (**38% des surfaces**).

30% de ces surfaces sont multi certification environnementale : à la fois HVE et Terra Vitis ou AgriConfiance.

Concernant HVE, les deux dernières années ont été marquées par une très forte dynamique de la certification HVE : **+537 % des surfaces certifiées HVE entre 2018 et 2020**.



Certifications environnementales (en ha; en %)



En 2020, 19% de nos domaines viticoles sont certifiés HVE et 34% des surfaces de notre vignoble (vs 8% des exploitations à l'échelle nationale).

La certification Agriculture Biologique AB

Pour la récolte 2020, 750 exploitations (**26% des exploitations**) sont certifiées Agriculture Biologique ou en cours de conversion, pour une surface de 7613 ha (**16% des surfaces**).

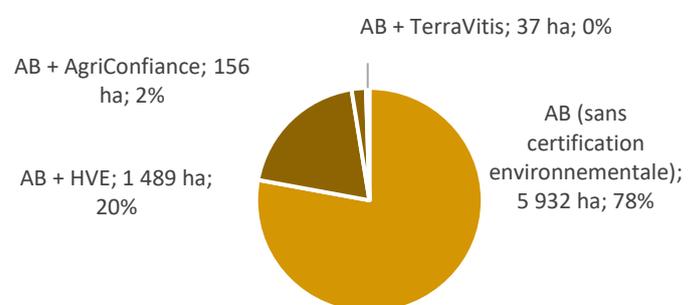
22% de ces surfaces AB sont également certifiées HVE ou Terra Vitis ou AgriConfiance.

L'agriculture biologique poursuit son essor, avec une **évolution des surfaces en agriculture biologique de +33 % entre 2018 et 2020**.

Au niveau national, les surfaces viticoles en agriculture biologique représentaient 14% du vignoble en 2019 (les chiffres 2020 sont en attente en publication).



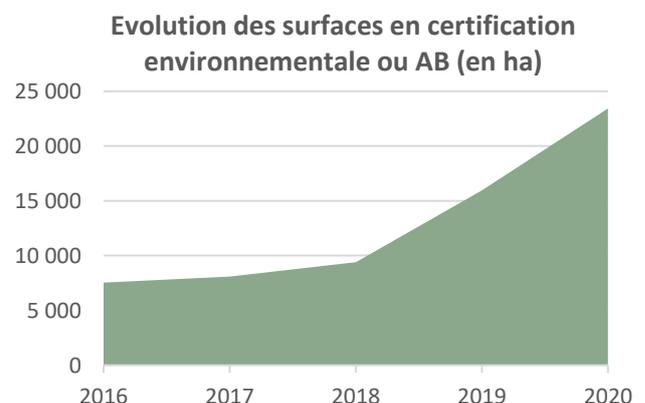
Certification Agriculture Biologique (en ha; en %)



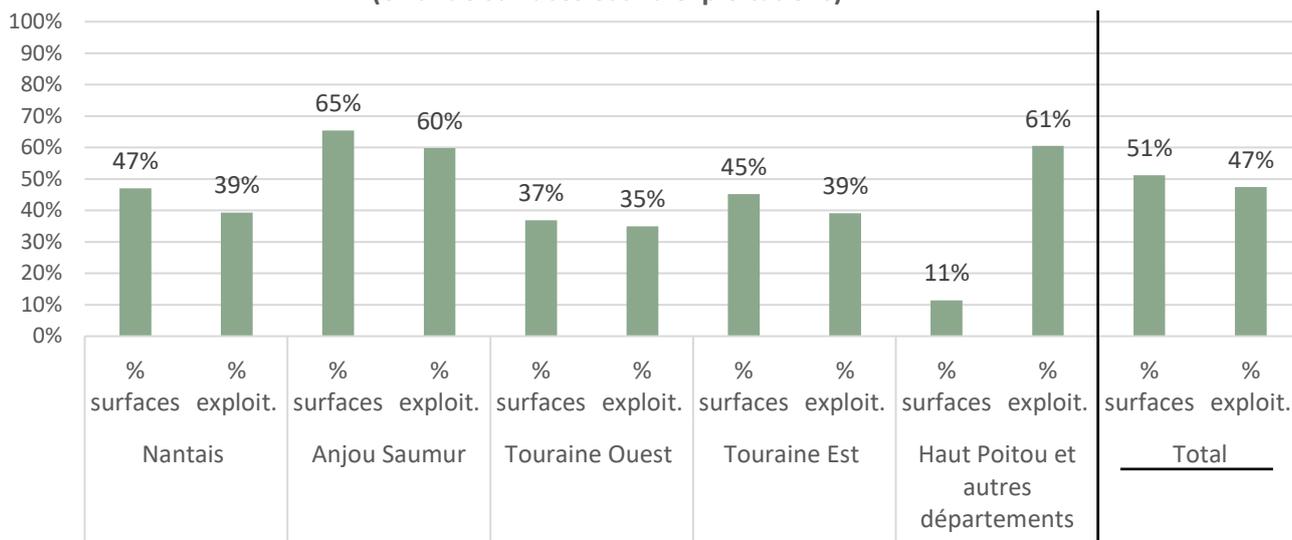
Au global, que ce soit en certification environnementale ou en agriculture biologique

Pour la récolte 2020, 1380 exploitations (**47% des exploitations**) sont engagées dans une certification environnementale ou en Agriculture Biologique pour une surface de 23 425 ha (**51% des surfaces**).

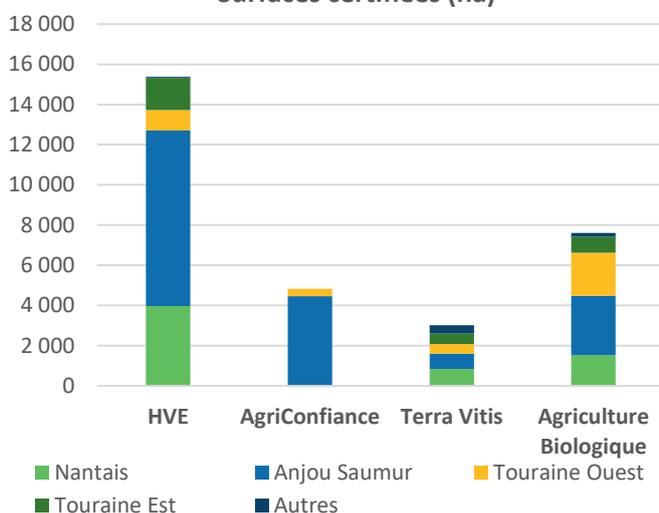
En forte augmentation de **+149 % entre 2018 et 2020**, cette dynamique s'explique par la certification HVE et l'essor continu de l'Agriculture Biologique dans notre vignoble.



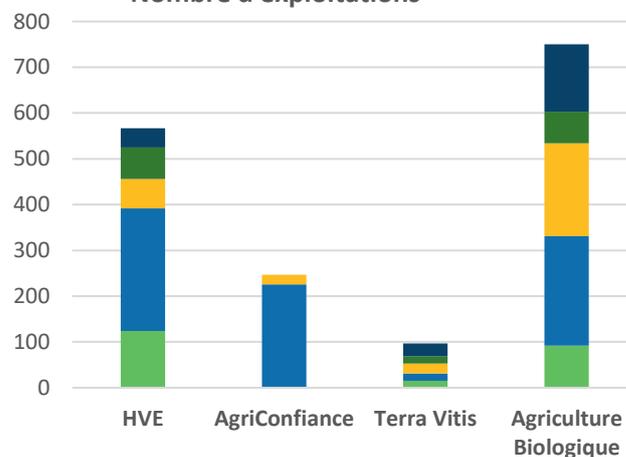
Certification environnementale ou Agriculture Biologique par vignoble (en % de surfaces et % d'exploitations)



Surfaces certifiées (ha)



Nombre d'exploitations



Notre objectif :

- ▶ **Objectif du Plan Filière Vin national = 50 % des exploitations engagées** dans une démarche de certification environnementale ou en agriculture biologique d'ici 2025. Dès 2020, le vignoble est aux portes de cet objectif national qui sera atteint en 2021 compte tenu des certifications en cours.
- **Objectif du Plan Filière Vin Val de Loire 2030 = 100 % des exploitations engagées** dans une démarche de certification environnementale ou Agriculture Biologique d'ici 2030. En 2020, le vignoble est à 47 % de l'objectif Val de Loire 2030.

Cette synthèse est réalisée par InterLoire, la Chambre Régionale des Pays de Loire et la Chambre Régionale de Centre Val de Loire à partir d'un recensement à l'échelle de l'exploitation.



INTERLOIRE
Interprofession des Vins du Val de Loire



Source : Agence Bio, Douanes, Ministère de l'Agriculture, Terra Vitis Loire, Loire Propriétés, Cave Robert&Marcel, InterLoire

Contacts : Marie GASNIER, direction de la Prospective, InterLoire (m.gasnier@vinsvaldeloire.fr)